

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FL 17/44/1

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Quarante-quatrième session  
Asunción, Paraguay, 16 – 20 octobre 2017

La session se tiendra à l'hôtel Sheraton Asunción, Asunción, Paraguay  
du lundi 16 octobre 2017 à 9h30 au vendredi 20 octobre 2017

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Objet	Document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FL 17/44/1
2a.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires du Codex	CX/FL 17/44/2
2b.	Questions en suspens de la quarante-troisième session du CCFL : utilisation des termes « arômes » et « aromatisants » dans l'étiquetage	CX/FL 17/44/2-Add.1
3.	Questions d'intérêt émanant de la FAO et de l'OMS	CX/FL 17/44/3
4.	Dispositions relatives à l'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex (approbation)	CX/FL 17/44/4
5.	Datage (Projet de révision de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> ) (réponses à la CL 2016/34-FL)	CX/FL 17/44/5
6.	Avant-projet de Lignes directrices pour l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail (réponses à la CL 2017/71-FL)	CX/FL 17/44/6
	Observations en réponse à la CL 2017/71-FL	CX/FL 17/44/6-Add.1
7.	Étiquetage frontal (document de travail)	CX/FL 17/44/7
8.	Allégations relatives à la préférence des consommateurs (document de travail)	CX/FL 17/44/8
9.	Travaux futurs (document de travail)	CX/FL 17/44/9
10.	Autres questions	
11.	Date et lieu de la prochaine session	
12.	Adoption du rapport	

Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire seront publiés sur le site Internet du Codex (page des réunions du site).

Cet ordre du jour provisoire ne sera pas mis à jour.

Les documents de travail ne seront pas imprimés et les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui ont été publiés sur le site.

Les CRDs seront les seuls documents disponibles sous format papier.

---

**NOTES SUR L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**Point 5 de l'ordre du jour :** à sa quarante-troisième session, le CCFL est convenu que le seul point en suspens qui devait être encore examiné était le projet de critères pour l'exemption de datage (REP16/FL, par. 48).